

L'écllosion de rougeole se poursuit

Québec, le 16 juillet 2019 – Dans le contexte de l'écllosion de rougeole qui sévit au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux invite la population à s'assurer que son statut vaccinal est à jour et souhaite l'informer des lieux d'exposition possible au virus associés au signalement de nouveaux cas.

En effet, une personne contagieuse a fréquenté plusieurs lieux publics de la région de Laval et de la Montérégie entre les 8 et 18 juillet derniers. Ces lieux s'ajoutent à ceux rendus publics à la suite de la déclaration de précédents cas de rougeole. La liste des lieux est mise à jour en continu sur [Québec.ca/rougeole](http://Quebec.ca/rougeole).

Si elles sont exposées à la maladie, certaines personnes sont considérées à risque de complications :

- Les bébés de moins de 1 an;
- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli;
- Les femmes enceintes qui ne sont pas adéquatement vaccinées contre la rougeole;

Ces personnes devraient communiquer dès que possible avec Info-Santé 811 pour faire évaluer la nécessité de recevoir une intervention préventive dans les délais requis, c'est-à-dire une injection d'anticorps.

Si vous ne faites pas partie de ces groupes et avez fréquenté les lieux d'exposition possible, il n'y a pas d'intervention préventive immédiate recommandée. Cependant, il est conseillé de rester à l'affût de l'apparition des symptômes, surtout si vous n'êtes pas vacciné. Si vous n'êtes pas certain d'avoir reçu les vaccins adéquats pour vous protéger contre la rougeole, vous pouvez communiquer avec Info-Santé 811 ou consulter le [Québec.ca/rougeole](http://Quebec.ca/rougeole).

Citation :

« La rougeole est une maladie grave à fort potentiel de contagion. Il serait dommage pour les personnes non immunisées de s'exposer au virus et de développer la maladie, les obligeant du même coup à réduire leurs contacts avec leur entourage et à éviter les sorties publiques, comme aller au travail, se rendre au camp de jour ou participer à des activités récréatives. Afin de préserver leur santé et celle des autres, le ministère de la Santé et des Services sociaux invite les personnes non protégées à se prémunir du vaccin contre la rougeole, lequel est hautement efficace et sécuritaire. »

Yves Jalbert, directeur général adjoint de la protection de la santé publique

Faits saillants :

Rappelons que la rougeole est causée par un virus qui voyage dans l'air par les gouttelettes venant du nez et de la gorge des personnes infectées. Il peut s'écouler de 7 à 14 jours entre l'exposition au virus de la rougeole et le début des symptômes. Les principaux symptômes sont une fièvre importante, une toux, un écoulement nasal, des yeux rouges et un malaise généralisé, suivis de rougeurs au visage puis sur le corps. Une personne commence à être contagieuse quatre jours avant l'apparition des rougeurs, et elle peut demeurer contagieuse jusqu'à quatre jours après celle-ci.

La personne qui présente des symptômes compatibles avec la rougeole devrait limiter ses contacts avec autrui et consulter un médecin. Il est important que cette personne avise la clinique médicale de ses symptômes avant de se présenter ou dès son arrivée, afin que les mesures de précaution nécessaires soient mises en place.

Lien connexe :

Pour plus d'information sur la rougeole et pour consulter la liste des lieux d'exposition possible à la rougeole, consultez le Quebec.ca/rougeole.

– 30 –

Renseignements : Relations avec les médias
Ministère de la Santé et des Services sociaux
418 266-8914
medias@msss.gouv.qc.ca